

Décision

Générale

colonial

Décision n° 263-250-1917 Mouvement.

n° 263-250-1917

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

13 août 1917

Numéro JO

n° 250 du 31/08/1917

Date du numéro

31 août 1917

TEXTE INTÉGRAL

et pour compter du 1er dudit Madame Parés a été nommée dactylographe auxiliaire au Secrétariat du Gouvernement et touchera en cette qualité un traitement mensuel de 190 frs. et l'indemnité de cherté de vivres de 1.50 par jour attribuée aux agents auxiliaires.